

Confédération des Jeunes Chercheurs

contact@cjc.jeunes-chercheurs.org http://cjc.jeunes-chercheurs.org

Paris, le 24 janvier 2004 – Communiqué de presse

Jeunes chercheurs : jusqu'à quand faut-il devoir « faire ses preuves » ?

Suite aux déclarations faites lundi 19 janvier par le Premier Ministre lors d'un débat organisé par le journal « Le Monde », la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) dénonce les conditions de travail et de vie que les contrats à durée déterminée (CDD) imposent aux jeunes chercheurs.

La Confédération redoute qu'une méconnaissance profonde des réalités du monde scientifique ne soit à l'origine de propos selon lesquels «on peut imaginer aussi qu'il peut y avoir des gens qui soient contractuels», intégrés «une fois qu'ils ont fait leurs preuves».

La CJC rappelle que les CDD concernent des jeunes chercheurs qui ont déjà fait leurs preuves par leurs travaux de doctorat. Une majorité a également réalisé d'autres recherches sur des contrats précaires plusieurs années après leur thèse (post-doctorat).

Ces jeunes chercheurs sont âgés d'une trentaine d'années ou plus. Ils ont à leur actif plusieurs expériences professionnelles, dont certaines à l'étranger. Et dans les différents secteurs qui leur sont ouverts en entreprise, ils sont effectivement considérés comme des personnels expérimentés.

Par ailleurs, selon le Premier Ministre, «mettre un peu de contractuel dans le dispositif (...) n'est pas forcément mettre de la précarité». Il est indispensable de préciser que de nombreuses formes contractuelles d'emploi existent déjà dans le secteur de la recherche: ATER dans les universités, contrats de recherche courts dans d'autres organismes, sans compter les travaux rémunérés sans cotisations sociales, véritablement assimilables à du travail « au noir ». Au delà de la situation des jeunes chercheurs, il est de notoriété publique que cette précarité s'étend aussi aux postes techniques.

La CJC ne peut que réaffirmer qu'il est fort peu probable que les contrats précaires proposés par le gouvernement en remplacement des CDI puissent satisfaire les jeunes chercheurs et lutter contre la désaffection pour les carrières scientifiques.